LES INFOS BONNORTOISES N°8 - DECEMBRE 2016



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous

La huitième édition de notre journal d'information communale arrive aux portes de l'hiver.

Je reviens sur le phénomène de montée des eaux de fin Mai, qui toucha presque une centaine de nos habitations sur sous-sol et qui résultait de précipitations extraordinaires qui s'étaient abattues sur notre secteur géographique en trois jours.

Le dossier de reconnaissance de notre commune en état de catastrophe naturelle déposé en Préfecture en juin dernier est passé en commission interministérielle fin novembre. Il faut donc attendre sa parution au Journal Officiel. Pour info, la commission qui eut lieu fin octobre vient seulement de paraître en fin de semaine dernière.

Patientons encore un peu en croisant les doigts.

A ce propos, je vous informe de la parution d'une plaquette d'information émanant de la Préfecture sur les risques d'inondations de la rivière SEREIN. Les riverains directs de ce cours d'eau ont en tous été destinataires. Cette plaquette est à la disposition de tous pour lecture au secrétariat de notre Mairie.

En ce qui concerne notre regroupement pédagogique, les dysfonctionnements liés aux transports ont été réglés et désormais cela se déroule plutôt bien.

Le Conseil Départemental a refusé les deux arrêts de l'école maternelle et de l'école primaire le matin. J'avais pourtant demandé ces deux arrêts à deux reprises pour que l'ensemble des familles soit satisfaite, hélas cela n'a pas été possible. Il a fallu choisir bon gré mal gré et le nombre important de familles résidant dans le voisinage de l'école maternelle l'a emporté.

Ce choix a bien sur satisfait ces familles, mécontentant malheureusement deux familles résidant vers l'école primaire.

D'aucuns, spécialistes des ragots communaux nous rendent responsables de cette situation et tentent de jeter le discrédit sur notre équipe communale et sur notre regroupement d'avec BASSOU et CHICHERY. Nous sommes comme vous, « familles », nous devons nous plier aux décisions du Conseil Départemental qui est je le répète souverain en matière de transport scolaire.

En ce qui concerne les travaux :

La rénovation totale du parc d'éclairage public a été réalisée. Nous en attendons 55% d'économie, ce qui est considérable. Nous avons été nominés au « Trophée des lumières », la commission départementale est passée la semaine dernière. Peut-être seront nous élus ?

Les 20 tampons d'assainissement de la rue de la Fontaine St-Martin ont été changés. Dans le même temps les implantations de places de stationnement ont été réalisées ainsi que le changement du système prioritaire du carrefour de la mairie qui donne satisfaction.

La priorité à droite n'a pas été instaurée dans toute la commune car à certains endroits, il est nécessaire d'assurer une certaine protection par des Stops.

La rue Marcel Pillin et une partie de la rue du Saucy ont été reprofilées et gravillonnées.

Cela fait partie de notre programme d'entretien de la voirie communale qui va se poursuivre l'année prochaine.

La sortie de la rue des grèves est maintenant protégée. Les Stops des rues du bas du Saucy et de la Bergerie ont été inversés pour plus de visibilité.

Le carrefour du château d'eau est lui aussi plus sécurisant et offre également plus de visibilité notamment aux usagers venant de la route de la mouillère.

Cela est toujours bien évidemment perfectible et d'autres dispositifs compléteront nos zones 30. En effet, si bon nombres de conducteurs respectent des limitations de vitesse, d'autres s'en fichent totalement et circulent encore beaucoup trop vite.

Dans les Gauzys, des panneaux compléteront le nouveau régime à 50 km/h et les limites des communes d'avec CHENY qui prendra également les mêmes décisions.

Dans notre école maternelle, le revêtement de sol et de la liaison au chauffage central de la classe préfabriquée ont été réalisés.

De même, dans notre école primaire en ce qui concerne le ponçage, la peinture et le vernissage des tables des écoliers, la peinture des murs et plafonds de la classe de la directrice, l'accessibilité par la création d'une rampe et de barrières de sécurité, la sécurité et la mise aux normes en matière électrique. La porte principale et les vitrages seront changés durant les vacances scolaires.

Nous avons installé des alarmes incendie, changés les blocs portes des issues de secours qui étaient hors d'usage depuis de nombreuses années, dans tous nos établissements recevant du public, Mairie, Salle des fêtes, nos deux écoles et la bibliothèque.

La salle des fêtes est en cours de rénovation, elle en avait bien besoin. Le tableau électrique va être changé intégralement, le circuit électrique va être revu et rééquilibré pour éviter les déclenchements du disjoncteur qui devenaient trop fréquents.

Les accords de subventions pour certains travaux nous sont revenus du département et de la Région, nous allons pouvoir continuer à œuvrer.

Je rappelle l'arrêté pris au niveau des nuisances sonores car je reçois encore des doléances de la part d'habitants de Bonnard gênés par leur voisinage. Je demande donc à tous de le respecter aux fins d'éviter tout conflit de voisinage. Par avance, Merci.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne seront autorisés qu'aux horaires suivants.

Du lundi au vendredi sauf jours fériés : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis sauf jours fériés : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Ces horaires sont plus contraignants que ceux de l'Arrêté Préfectoral qui autorisait les travaux de 15h00 à 18h00.

En ce qui concerne la redevance incitative, je vous demande de n'utiliser pour vos ordures ménagères que le container à couvercle bordeaux. Ce n'est que grâce à cela que la communauté de commune pourra quantifier les besoins en ce qui concerne la fréquence des passages de la benne durant l'année 2017. A compter de janvier, les anciens containers ne seront plus relevés mais grâce aux étiquettes que vous pouvez venir retirer en Mairie, vous pouvez transformer votre ancien container à roulettes en container de recyclable en lieu et place des sacs jaunes.

Les Points d'apports Volontaires ont été retirés par la Communauté de Communes comme prévu ce mois-ci. Le container verre de la Rue de Sèche Bouteille a été replacé rue de la Bergerie, ceci pour éviter des dépôts sauvages d'ordures de toutes natures qui devenaient très importants et de plus en plus fréquents. Ils ont d'ailleurs cessé depuis.

J'ai su que certains se sont plaints de n'avoir pas été informés de ce changement. Je leur réponds que d'une part, tout ce qui concerne les déchets est du ressort de la communauté de communes et que d'autre part, d'autres containers à verre sont présents sur BONNARD depuis bon nombres d'années : rue Marcel Pillin, rue du Port des Fontaines et 2 à la déchetterie. D'autre part BONNARD n'étant pas une mégapole, je pense qu'en ouvrant un peu les yeux on s'aperçoit rapidement de la présence de nouveaux équipements, mais il est bien connu qu'il n'est pas plus aveugle que celui ou celle qui ne veut rien voir.

Par contre, bien que nous soyons conscients de ne pas plaire à tout le monde, nous commençons à être excédés par certains de nos administrés. Parler à tort et à travers, certains en font leur spécialité. Ils se reconnaîtront. Nous invitons donc ces personnes à nous soumettre leurs interrogations, à nous rencontrer afin d'en débattre pour ainsi éviter certaines distorsions qui s'amplifient encore de plus en plus à force d'être répétées. Comme la plupart de ces ragots sont à la base, infondés, imaginez ce que cela peut donner après quelques transmissions fallacieuses.

Nous invitons donc nos délateurs à vérifier leurs informations avant d'en tirer des conclusions négatives. Nous leur rappelons qu'ils peuvent assister et s'exprimer en toute clarté à la fin de nos conseils municipaux au lieu de se livrer dans l'ombre à toutes sortes de racontars totalement erronés, voire diffamatoires.

Ceux qui se livrent notamment à la sortie des écoles à ces bavardages absolument ignobles et délétères me traitant notamment de SHERIF et autres insultes je rappelle qu'ils prennent certains risques à diffamer et insulter. Maintenant s'ils aiment le risque

Les mesures de sécurité routière, bien qu'elles soient un peu contraignantes ont été réalisées pour la sécurité publique et non pas par plaisir narcissique. D'autre part ce n'est qu'une partie de nos réalisations mais bizarrement lorsque certaines d'entre-elles, plaisent, là, aucun remerciement ni propos positifs. Je parle bien évidemment non pas de la majorité des habitants de BONNARD, mais de cette minorité d'administrés dont la verve venimeuse est attisée en permanence par certains opposants hypocrites qui n'ont toujours pas admis la décision pourtant parfaitement démocratique de 2014.

Finissons sur des nouvelles plus sympathiques.

Deux infirmiers devraient s'installer dans notre commune l'an prochain.

Une chorale de Laroche St-Cydroine vient de s'installer à BONNARD dans les locaux de la mairie. Nous leur souhaitons la bienvenue.

A la lecture de toutes nos réalisations, nous pensons que vous êtes à même de vous rendre compte que nous respectons non pas nos promesses, car nous n'en n'avons jamais faite, mais simplement notre programme de réalisations. Cela n'est pas terminé beaucoup de travaux sont encore à réaliser et le seront dans le courant de l'année prochaine

Je présenterais mes vœux à la population le samedi 7 janvier 2017 à 11 heures en la salle des fêtes de la Mairie.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous,

Jean-Luc WARIE

Une chorale de Laroche St-Cydroine vient de s'installer à BONNARD dans les locaux de la mairie. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Je présenterais mes vœux à la population le samedi 7 janvier 2017 à 11 heures en la salle des fêtes de la Mairie.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous,

Jean-Luc WARIE



Le calendrier 2017 du ramassage des ordures et déchets recyclables vous est distribué dans le journal de votre commune.

Les déchetteries de BONNARD et d'EPINEAU LES VOVES seront fermées les après-midi des 24 et 31 décembre 2016



Comme l'année dernière, nous organisons un ramassage des sapins de Noël le 16 janvier. Vous sortirez vos sapins ce matin-là et ils seront broyés.

ETAT CIVIL

Mariages



Sylviane ROUSSEAU et Dominique BEAUDÉLIQUE le 06 août 2016

Betty FIDON et Sébastien DROUOT le 20 août 2016

Fabienne MARAGNA et François NICOLLIER le 24 août 2016

Aurélie GUENEAU et Benjamin DUBAIN le 10 septembre 2016

Rudy DUBOIS et Ana MILORADOVIC le 23 octobre 2016

Tous nos vœux de bonheur à ces jeunes mariés.

NAISSANCES



Bienvenus à

Lucas PORTAL, né le 18 juillet 2016 Noa HERVY, né le 23 septembre 2016 Elio PODEVIN, né le 24 septembre 2016 Eliott BEJA CONTOUX, né le 07 décembre 2016

DECES

Ils nous ont quittés, qu'ils reposent en paix :



Nicole DROUOT née FAUSSEY, le 25 novembre 2016 Serge PERRICHE, le 13 décembre 2016

ASSOCIATION CHANTER C'EST SI BON

Cette association nous a demandé la possibilité de venir les jeudis après midi effectuer leurs répétitions.

Les volontaires pour intégrer ce groupe vocal sont les bienvenus.

Pour vous inscrire le contact est le suivant :

Jean-Pierre DEFAIX à LAROCHE ST CYDROINE

TEL: 03.86.80.09.88

Mail: jpdefaix@orange.fr

UN BANC DE L'AMITIE POUR NE PAS ETRE SEUL



La directrice de notre école maternelle Mélanie MEUNIER a fait preuve d'une belle initiative en confiant aux 60 élèves la décoration d'un banc que nous avons installé dans la cour de l'école

Ce banc fut inauguré le 9 décembre en présence de nombreux parents et d'une

représentante de l'inspection académique.

Il a pour but d'accueillir chaque enfant qui porte en lui un peu de tristesse ou se sent un peu délaissé par les autres. Le simple fait pour lui de s'assoir sur ce banc fera comprendre à ses petits camarades qu'il a besoin de réconfort. Ce banc porte la signature de chacun au revers du dossier. L'assise est imagée par des fleurs, des cœurs, des papillons et certains mots porteurs d'espoirs dont je pense le plus important FRATERNITE.

REPAS DE NOS ANCIENS

Le repas des ainés s'est déroulé à BASSOU dans de bonnes conditions. Les

convives étaient pleinement satisfaits. L'ambiance musicale délivrée par l'orchestre de M. LEMAIRE ainsi que le repas du traiteur choisi ont été très appréciés de tous. Pour info et pour preuve la musique s'est arrêtée à 19 heures, heure de départ des derniers participants.

Remercions au passage la municipalité de

BASSOU pour le prêt de la salle qui nous permet d'accueillir dans d'excellentes conditions près de 70 convives.

CYCLO-CROSS

Le cyclo-cross organisé par l'ASPTT d'Auxerre conjointement avec la Commune de Bonnard a eu lieu le 1^{er} novembre 2016.

De nombreux cyclistes ont animés cette journée.



GRIPPE AVIAIRE



Selon les services de la Préfecture, BONNARD est une commune située dans la zone en risque élevé, comme toute les communes bordant la rivière YONNE. Ils nous ont envoyé une plaquette d'information sur ces risques et les mesures à prendre. Je demande donc à chaque personne possédant des volailles de suivre les instructions qui y sont mentionnées. Merci



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes:

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

 confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre de volaille sans précautions particulières;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Audelà de cette période, l'épandage est possible;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

NOEL DANS NOS ECOLES

Le 15 décembre les enfants de l'école primaire ont pu assister à une représentation cinématographique.

Cette séance fut suivie par la distribution de papillotes et d'agrumes pour la joie de tous.





Le 16 décembre, le Père Noël en personne a fait une halte dans notre école maternelle. A l'issue d'une séance photo, nos bambins se sont vu offrir quelques douceurs.



HORAIRES DU MINIBUS

Mardi et jeudi 9h00 Migennes

Téléphoner à la Mairie pour les réservations : 03.86.73.25.55

ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

L'association "Les Vies la Joie"

Tarif pour adhérer à l'Association « **Les Vies La Joie** »

Personne seule 7,00 € Famille 15,00 €

Tarif préférentiel cinéma, bowling, laser game, patinoire, youmbao, nigloland.

Renseignements au 06.88.13.86.74

Manifestations de l'année 2017 :

04 février : Soirée choucroute 17 avril : chasse aux œufs 28 mai : repas froid 04 juin : vide-grenier

07 octobre : jambon à la broche 04 novembre : soirée moules-frites

18 novembre : soirée Beaujolais nouveau

L'ALB (Amicale Laïque de Bonnard) vous propose :

18 mars 2017: Apéritif dinatoire

Voyage 1^{er} semestre à finaliser

Renseignements 03 86 73 22 61

Tennis Prix des badges

Prix :Couple 45€ Individuelle 25 € Etudiant 15€

Caution Badge 25€ Caution Clé 15€



CINEMA (à la salle du foyer communal) de BONNARD

Tarifs : Adulte 5,50 € Enfant : 4,50 €

Mercredi 25 janvier 2017 à 20 h. 30



Samuel vit sa vie sans attaches ni responsabilités, au bord de la mer sous le soleil du sud de la France, près des gens qu'il aime et avec qui il travaille sans trop se fatiguer. Jusqu'à ce qu'une de ses anciennes conquêtes lui laisse sur les bras un bébé de quelques mois, Gloria: sa fille! Incapable de s'occuper d'un bébé et bien décidé à rendre l'enfant à sa mère, Samuel se précipite à Londres pour tenter de la retrouver, sans succès. 8 ans plus tard, alors que Samuel et Gloria ont fait leur vie à Londres et sont devenus inséparables, la mère de Gloria revient dans leur vie pour récupérer sa fille ...

Mercredi 22 février 2017 à 20 h. 30



Paul est marié à Sali. Tout irait pour le mieux s'ils arrivaient à avoir un enfant. Jusqu'au jour où Sali reçoit l'appel qu'ils attendent depuis si longtemps: leur dossier d'adoption est approuvé. Il est adorable, il a 6 mois, il s'appelle Benjamin. Il est blond aux yeux bleus et il est blanc. Eux ... sont noirs!



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est gratuite pour tous les habitants de Bonnard et de Bassou.

Horaires:

Lundi 14h00 - 16h00 Mercredi 14h00 - 16h00

Les dons de livres sont les bienvenus.



Merci de continuer à déposer

vos piles usagées vos bouchons en plastiques

dans les collecteurs à la Mairie



Les numéros d'urgence

Police – Gendarmerie	17	Tout problème de sécurité ou d'ordre
		public
Sapeurs-Pompiers	18	Tout problème de secours
SAMU	15	Tout problème médical

Et partout en Europe, on peut composer le 112

HORAIRES DE LA MAIRIE

2, route de la Gare 89400 BONNARD Tél. : 03.86.73.25.55 - Fax. : 03.86.73.26.91

La secrétaire de mairie Edwige PONCET est à votre disposition les Mardi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

En cas d'urgence en dehors de ces heures vous pouvez contacter le Maire au 06.79.49.30.34, B. COULONGE, 1^{er} Adjoint au 06.76.24.30.67 ou D. CAILLEUX, 2^{ème} Adjointe au 06.10.18.12.96.

Vous pouvez également, hors le cas d'urgence, déposez vos questions ou demandes de renseignements par

Mail : <u>mairie.bonnard@wanadoo.fr</u>, nous vous apporterons une réponse rapide.

imprimé et distribué par nos soins